

# 1er rapport annuel sur la marche de l'Union des expositions scolaires suisses 1893

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **23 (1894)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de voter; ceux-ci donnent leur appréciation dans les décisions à prendre. L'élection d'un membre honoraire a lieu par l'assemblée générale après la proposition du Comité.

ART. 14. — Les membres actifs payent annuellement une cotisation de 1 fr.

ART. 15. L'Association pourvoit à la publication de son organe.

ART. 16. Un mois à l'avance on soumettra au président les propositions et motions devant être votées à l'assemblée générale. Celles qui sont votées dans l'assemblée même ne sont discutées que plus tard.

ART. 17. L'Association par son Comité entre en relations avec les similaires.

ART. 18. Les propositions de revision de certains articles des Statuts devront être présentées au Président du Comité au moins trois mois avant l'assemblée générale. Le changement entre en vigueur s'il est accepté par les deux tiers des membres présents.

Arrêté à l'unanimité à l'assemblée générale du 16 octobre 1892.

*Le président* : J. TSCHOPP, doyen.

*Le secrétaire* : A. ERNI, professeur.



## I<sup>er</sup> RAPPORT ANNUEL

SUR LA MARCHE

DE L'UNION DES EXPOSITIONS SCOLAIRES SUISSES

1893

Messieurs, chers Collègues,

Le 30 janvier 1894 le Département fédéral nous réunissait pour examiner la question de l'envoi de deux délégués à l'Exposition de Chicago. A cette occasion, le rapporteur soussigné fit la proposition d'établir une *Union des Expositions scolaires suisses* et de travailler en commun. Cette idée demandant une discussion sérieuse, une séance de relevée eut lieu à 2 heures le même jour au local de l'Exposition scolaire permanente de Berne mis obligeamment à notre disposition par M. Luthy.

Après une longue discussion, on décida la fondation d'une union des Expositions scolaires, afin de travailler en commun et de permettre, entre ces institutions, des échanges réguliers, et de travailler au développement général de l'enseignement.

Chaque directeur s'engagea à préparer des bases pour les Statuts; le Musée pédagogique de Fribourg fut chargé de réunir ces documents et de préparer un projet.

Les directeurs des Expositions scolaires furent convoqués à Fribourg, le samedi 25 mars.

La séance eut lieu au Musée pédagogique, sous la présidence de M. le professeur Horner, et dura jusqu'au soir. On discuta un projet de Statuts qui fut définitivement accepté dans une séance de relevée, le lendemain matin.

D'après ces Statuts, on doit considérer comme rentrant dans les intérêts généraux et par conséquent comme objet de l'activité de l'*Union*, tout ce qui peut servir à augmenter l'importance des Expositions scolaires, et, en particulier, leur influence dans l'école et sur l'éducation en général.

Les points suivants intéressent tout particulièrement l'*Union* :

a) Tout ce qui peut faire connaître au public le but et les tendances des Expositions scolaires ;

b) Tout ce qui peut favoriser les bons rapports avec les autorités, en vue d'obtenir, en faveur des Expositions, leur appui moral et financier ;

c) L'obtention de conditions favorables pour les achats en général ;

d) L'achat ou échange en commun d'articles divers avec les pays étrangers. Le Comité central est chargé des demandes, qui doivent être faites par l'intermédiaire du Département fédéral des affaires étrangères ;

e) L'entente en commun pour établir, cas échéant, dans les Expositions universelles et nationales, une exposition collective suisse.

Vous avez bien voulu, dans cette séance, établir le *Musée pédagogique* de Fribourg comme Vorort, pour l'année 1893. Zurich fut chargé de l'établissement d'une brochure traitant de l'Ecole suisse, et destinée à être distribuée gratuitement à l'Exposition de Chicago.

Le Comité de Fribourg se mit immédiatement à l'œuvre, et fit les démarches suivantes :

1. Il demanda au Département fédéral de l'Intérieur la collection des statistiques du Bureau fédéral de statistique. Chaque exposition a reçu ces volumes en juillet dernier, et continue à recevoir les nouveaux volumes qui paraissent.

2. Il a demandé au même Département un subside de 200 fr. au minimum en faveur de l'*Union*, pour frais de bureau, frais de correspondance ; cette somme serait livrée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

3. Il s'est adressé au Département fédéral des postes et chemins de fer dans le but d'obtenir la gratuité de la correspondance de nos quatre expositions. Par lettre du 29 août, la Direction générale des Postes nous a informé que, dans sa séance générale du 25 août, le Conseil fédéral nous avait accordé la franchise de port pour les correspondances de service et les envois non inscrits, jusqu'au poids de 2 kilos, échangés entre les Institutions de l'Union et les autorités scolaires. Le Conseil fédéral s'est toutefois réservé de retirer cette autorisation en tout temps s'il le jugeait à propos.

4. Il a demandé au Département militaire, en faveur de quatre institutions de l'Union : 1<sup>o</sup> l'atlas Dufour au 1 : 100,000 ; 2<sup>o</sup> la carte Dufour en 4 feuilles ; 3<sup>o</sup> quelques cartes des Alpes au 1 : 50,000 ; 4<sup>o</sup> quelques feuilles de l'atlas Siegfried, au

1 : 25,000. Il a aussi demandé au même Département de mettre en dépôt dans les quatre établissements, des feuilles de l'atlas Siegfried pour la vente au corps enseignant, avec une réduction de prix de 40 ou 50 0/0. Par office du 3 et 5 août, le Département militaire a adhéré à notre demande en ce qui concerne les chiffres 1, 2, 3, 4 ci-dessus, ces cartes ayant un but pédagogique. Quant aux dépôts de cartes de l'atlas Siegfried à établir, cette innovation occasionnerait au bureau topographique un travail inutile, la plupart des cantons ayant des dépôts de ces cartes qu'ils peuvent livrer aux instituteurs à 50 ou 60 cent. l'exemplaire.

5. Notre Comité s'est adressé aux Musées pédagogiques suivants, pour avoir des renseignements sur leur situation : Paris, Bruxelles, Madrid, Rome, Grætz, Saint-Pétersbourg, Berlin, Stuttgart (Centralstelle); South-Kensington (Londres), Washington (Bureau of Education). Il a aussi écrit à Yokohama (Japon); mais c'est à Tokio qu'il devrait s'adresser. Nous avons reçu des réponses du South-Kensington Museum à Londres et du *Board of Education* à Washington. Il y a donc lieu de renouveler les demandes auprès des établissements qui ne nous ont point répondu.

6. Nous avons commencé l'établissement d'un service d'échanges de doublets; mais jusqu'à ce jour, nous n'avons reçu que la liste des doublets du Pestalozzianum de Zurich.

7 Le rapporteur soussigné avait appris, à l'Exposition de Chicago, que MM. les délégués officiels du Département fédéral de l'Intérieur n'avaient procédé à aucun échange. Sans mission spéciale, nous nous sommes adressé aux Commissaires de tous les pays qui avaient à Chicago des sections scolaires et la plupart ont promis des objets qui ont dû être remis au Consul suisse, M. Hollinger. Nous regrettons que ces objets ne soient pas encore arrivés.

8. Enfin, nous nous sommes adressé au Département fédéral de l'Intérieur pour lui demander s'il ne conviendrait pas que l'Union s'occupât dès ce jour de l'organisation de l'exposition scolaire de Genève en 1895. A la suite de cette lettre, M. le conseiller fédéral Schenk convoqua en son bureau le rapporteur soussigné, et il fut convenu que nous convoquerions les directeurs des Expositions scolaires pour une séance à Berne, celle même à laquelle nous assistons, pour nous entendre et faire au Département des propositions pour la nomination de la Commission du groupe XVII (Instruction, Education), composée de 7 à 11 membres actifs et dévoués, qui devront représenter tous les degrés de l'enseignement.

Les frais d'administration de l'Union ne se sont pas très élevés. Nous avons acheté un copie-lettres que nous avons payé 3 fr. et nous avons fait imprimer une rame de papier à lettres et 1000 enveloppes. Le tout nous a coûté 19 fr. qui ne

sont pas encore payés. Il y a en outre des frais de port pour 5 fr. 15.

Telle a été, Messieurs, la marche de l'Union de nos Expositions scolaires. Son programme est très étendu, mais malheureusement, le temps et beaucoup d'affaires ont empêché le Comité de Fribourg de lui donner une plus grande extension.

Fribourg, le 31 janvier 1894.

*Le Rapporteur* : LÉON GENOUD.

Dans sa séance du 2 février, la Commission Vorort de l'Union des Expositions scolaires a pris connaissance du présent rapport et l'approuve.

Fribourg, 2 février 1894.

*Le Président* : R. HORNER.

*Le Caissier* : BLANC-DUPOND.

Dans sa séance de ce jour, l'assemblée des directeurs des Expositions scolaires suisses a entendu lecture du présent rapport et en a décidé l'impression.

Berne, le 3 février 1894.

*Le Président* : Dr O. HUNZIKER.

---

## BIBLIOGRAPHIES

---

**Leçons élémentaires de langue française.** *Exercices grammaticaux adaptés au Livre de lecture du degré supérieur*, par H. GOBAT, inspecteur scolaire. — Chez Payot.

Voici un manuel d'école composé par un homme du métier. On le remarque, dès la première page, à l'assurance et à la régularité de sa marche. Il n'a pas craint de rompre avec la routine en prenant pour point de départ, dans ses leçons de grammaire, non la théorie, mais un texte suivi. Sur ce texte, l'auteur expose la règle et indique divers exercices d'application. C'est la vraie méthode. Toutes les explications sont claires et précises. Cependant nous nous permettrons de présenter deux observations. Au lieu de publier de nouveaux morceaux pour servir de thème à la leçon de grammaire, n'aurait-il pas été préférable de renvoyer le maître et l'élève à un texte du *Livre de lecture*? N'est-il pas à craindre que les règles ne s'enseignent ainsi indépendamment du *Livre de lecture*?

De plus, M. Gobat n'a-t-il pas accordé trop d'importance à des exceptions, à des règles qui ne se présentent que rarement et qui, à vrai dire, ne s'apprennent que par l'usage? Il nous semble qu'il aurait mieux valu les laisser de côté.

Quoi qu'il en soit, nous considérons ces *Leçons élémentaires* comme l'une de nos meilleures grammaires françaises, grammaire très complète, malgré l'exigüité de son format. Le corps enseignant en saura faire son profit.

R. H.

---